

L'ADPSP (Association pour le développement du Paritarisme dans le secteur de la poissonnerie) a été instaurée par accord de branche du 18 octobre 2001 (arrêté d'extension paru au Journal officiel du 9 décembre 2002) pour la branche de la poissonnerie (commerce de détail, demi-gros et gros).

Ces dispositions sont reprises dans les articles 8 et 90.2 de la convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie-traiteur, poissonnerie (détail et gros), écailler, traiteur de la mer – IDCC 3254 – étendue par arrêté du 29 septembre 2025 (JORF 4 octobre 2025).

La déclaration à l'ADPSP et le paiement à l'ACOTA sont obligatoires pour les entreprises relevant du secteur de la Poissonnerie défini à l'article 1.2. de la CCN. Il est impératif de compléter ce bordereau chaque année et régler la contribution afférente.

- Nous vous invitons à lire le verso du présent bordereau afin de compléter les informations relatives à votre entreprise. Une meilleure connaissance permet de mieux répondre aux besoins de la branche.
- Le présent bordereau est à remplir pour chaque **siège** (en reprenant la masse salariale de l'ensemble des établissements rattachés). N'hésitez pas si besoin à transmettre ce bordereau à votre cabinet comptable.

Ce document est téléchargeable sur notre site internet www.poissonniers.com/categorie/acota

COTISATION 2026

Sur masse salariale 2025

SECTEUR PROFESSIONNEL DE LA POISSONNERIE

Convention collective Boucherie-Poissonnerie (IDCC 3254)

Validez votre n° SIRET : (obligatoire)

|||||

À compléter

Bordereau à renvoyer avant le 10 mars 2026

ACOTA – 98 boulevard Pereire – 75017 PARIS

EFFECTIFS AU 31/12/2025 :

	Cadres	Non cadres	Apprentis
Hommes			
Femmes			
EFFECTIF MOYEN ANNUEL (selon DSN 2025)			

Masse salariale totale :

Dont masse salariale cadres :

Le cas échéant :

DATE DE CESSATION :

MONTANT DE LA COTISATION

Versement minimum obligatoire : 10 €

Masse salariale 2025 :| | | | | | | | | | €

× 0,15 % taux de cotisation

Contribution à verser :

_____ €

Montant minimum de 10 € si masse salariale inférieure à 6 667 €

Attention nouvelles coordonnées bancaires
Ne pas utiliser d'anciens bordereaux de cotisations

Pour votre règlement, privilégiez le virement :

Virement SEPA : *Nouvelles coordonnées bancaires*

IBAN : FR76 1751 5006 0008 0052 2772 027

BIC : CEPAFRPP751

Pensez à retourner le bordereau correspondant à votre virement

Si vous souhaitez régler par chèque, retournez votre bordereau de cotisation accompagné de votre règlement à l'ordre de :

ACOTA - 98 boulevard Pereire - 75017 PARIS
À l'aide de l'enveloppe ci-jointe avant le 10 mars 2026

► *Tourner SVP*

Votre entreprise

Vos coordonnées :

Téléphone : Portable : Courriel :

Votre adresse si celle mentionnée au recto du présent courrier est erronée :

..... Ville : Code postal :

Votre activité (Cocher les cases correspondantes)

☐ Marchés

Votre code APE :

L'année 2025 a été selon vous :

☐ Boutiques

☐ 4723 Z ☐ 4781 Z ☐ 4638 A

☐ Identique aux années précédentes

☐ Activités de demi-gros et gros

Autre :

☐ Impactée par le contexte social

Vos salariés (Cocher les cases correspondantes et apporter les précisions)

☐ Titulaires du CQP Poissonnier

Quel effectif ?

Salariés en CDI :

☐ Titulaires du CAP Poissonnier Écailler

Quel effectif ?

Salariés en CDD :

☐ Titulaires du BAC Poissonnier Écailler

Quel effectif ?

Recrutez-vous des saisonniers :

Traiteur

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous des difficultés à former ? ☐ Oui ☐ Non Des difficultés à recruter ? ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous des besoins sur une compétence ou un métier spécifique (filetage, vente, etc.) :

Vos perspectives (Cocher les cases correspondantes)

Vous souhaitez développer votre entreprise ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quelle échéance : 1 année ☐ 3 années ☐ 5 années ☐

Vous envisagez de céder votre entreprise ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quelle échéance : 1 année ☐ 3 années ☐ 5 années ☐

Votre entreprise reçoit-elle le journal « l'info de la poissonnerie française » ? Oui ☐ Non ☐

Sinon adresse souhaitée pour la réception :

Quelques précisions



Cette cotisation est **obligatoire** pour les entreprises qui relèvent convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie-traiteur, poissonnerie (détail et gros), écailler, traiteur de la mer et qui emploient des salariés.

La collecte est assurée par l'**ACOTA**, opérateur technique mandaté.

La contribution assure le financement des actions menées par les partenaires sociaux. Elle permet de soutenir la négociation collective, la formation des représentants, ainsi que la production d'études et d'outils utiles à la compréhension des enjeux professionnels au service des entreprises et des salariés.

Signature du représentant légal de l'entreprise

COORDONNÉES ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Pour tous renseignements, la permanence téléphonique est assurée au

01 40 53 47 71

Pour télécharger les imprimés :

www.poissonniers.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ACOTA pour la collecte des cotisations conventionnelle de la branche de la Poissonnerie.

Le traitement de ces informations est nécessaire au respect de la convention collective. Les données collectées seront communiquées à l'ADPSP, association paritaire de la branche. Les données sont conservées pendant 6 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'ACOTA - 98 boulevard Pereire - 75017 PARIS.

Si vous souhaitez un accès à vos données pour vérification ou modification, vous pouvez vous adresser à notre référent RGPD à l'adresse :

contact@poissonniers.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.